



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES ET APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SEANCE DU 15 octobre 2026

Légalement convoqué le conseil municipal s'est réuni le 15 octobre 2026 à 18h30 en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Il a examiné les points suivants :

N°	Si soumis à délibération, n° de la délibération	POINT ÉVOQUÉ	DÉCISION
1	D2026-62	Désignation d'un (e) secrétaire de séance	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
2	D2026-63	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
3	D2026-64	Travaux d'installation d'une ligne HTA – Opportunité de mise en place d'un fourreau téléphonique – Sémaphore Cap Lévi	APPROUVÉ – 13 voix pour – 1 abstention)
4	D2026-65	Rachat anticipé de terrain à l'EPFN – Port Pignot	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
5	D2026-66	Acquisition d'une parcelle cadastrée section AH n°367 dans le prolongement de la « Chasse à Jeanne »	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
6	D2026-67	Déclassement d'une portion de la ruelle d'Inglemare	APPROUVÉ – (12 voix pour-1 voix contre – 1 abstention)
7	D2026-68	Décision modificative n°5 – Inscription de crédits	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
8	Point non soumis à délibération – examen reporté au prochain conseil	Participation aux frais de scolarité	Point non soumis à délibération – examen reporté au prochain conseil
9	D2026-69	Approbation du règlement du Conseil Municipal des Jeunes	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
10	D2026-70	Approbation du règlement de portage de repas	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)
11	D2026-71	Définition de quotas d'avancement de grade	APPROUVÉ – Unanimité (14 voix pour)

Liste affichée et mise en ligne conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

Bernard RAOULT

Mairie, 5 la Heugue 50840 FERMANVILLE
☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie@fermanville.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le samedi de 9 h à 12 h